

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS267/11

4 avril 2003

(03-1865)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS CONCERNANT LE COTON UPLAND

Communication de la Thaïlande

La communication ci-après, datée du 1^{er} avril 2003, adressée par la Mission permanente de la Thaïlande au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande de cette délégation.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la communication reproduite dans le document de l'OMC WT/DS267/9, daté du 21 mars 2003, qui inclut la Thaïlande parmi les marchés de pays tiers que le Brésil juge pertinents dans l'affaire susmentionnée. J'informe les Membres qu'une fois engagées les procédures de l'Annexe V, toute demande de renseignements à ce titre devrait être adressée à notre Mission qui servira de point de coordination à cet effet.
